Commune de THIMORY Service Assainissement 33 rue de Montargis 45260 THIMORY	**SERVICE ASSAINISSEMENT**

Pour régler vos factures d'assainissement,

Vous pouvez opter pour :

LE PRELEVEMENT à L'ECHEANCE

Le système est simple : le montant de votre facture est prélevé directement sur votre compte bancaire à la date convenue de paiement.

Le document doit être complété, signé et envoyé à la Mairie de THIMORY, 33 Rue de Montargis 45260 THIMORY.

Agrafez ici
Votre RIB, RIP ou RICE

Nom et prénom:
Adresse:

Date et signature:

1. Joignez un relevé d'identité bancaire, postal ou de caisse d'épargne
2. Signez la demande de prélèvement
3. Complétez et signez l'autorisation de prélèvement ci-dessous et adressez le présent document à la Mairie de THIMORY, 33 Rue de Montargis 45260 THIMORY.

NE PAS SEPARER

……

AUTORISATION DE PRELEVEMENT

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à effectuer sur ce dernier, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par le Service Assainissement de la Commune de THIMORY. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'établissement teneur de mon compte. Je réglerai le différend directement avec le Service Assainissement de la Commune de THIMORY.

N° NATIONAL D'EMETTEUR

587674

DESIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE A DEBITER

Nom, Prénom :
Adresse :

DESIGNATION DU CREANCIER

SERVICE ASSAINISSEMENT
MAIRIE DE THIMORY
33 Rue de Montargis
45260 THIMORY

DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER

Identification internationale (IBAN)

Identification internationale de la banque (BIC)

Type de paiement : Paiement récurrent/répétitif ☐ Paiement ponctuel ☐

Fait à :
Le :

Signature :